

2011-5378  
2012-08-31

**BROMICIDE<sup>MD</sup> SF**

**POUR CONTRÔLER LES DÉPÔTS D'ALGUES, DE BACTÉRIES ET DE CHAMPIGNONS  
DANS LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU PAR RECIRCULATION ET  
LES SYSTÈMES DES PÂTES ET PAPIERS**

**BACTÉRICIDE  
POUSSIÈRE**

**GARANTIE :**

Chlore disponible présent sous forme de 1-Bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne  
et hydantoïnes apparentées. . . . . 28,0 %

Brome disponible présent sous forme de 1-Bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne  
et hydantoïnes apparentées. . . . . 64,0 %

**NO D'HOMOLOGATION 16857 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**USAGE COMMERCIAL**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**



**CORROSIF**

**DANGER  
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**CONTENU NET: 2.2 - 227 Kg**

**BWA WATER ADDITIVES US LLC.  
Suite 925, 1979 Lakeside Parkway  
Tucker, GA 30084  
(678) 502-4000**

## **MODE D'EMPLOI:**

**SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU PAR RECIRCULATION:** Utilisé conformément au mode d'emploi, BROMICIDE<sup>MD</sup> SF contrôle efficacement la croissance des algues, des bactéries et des champignons dans les tours de refroidissement de type industriel et commercial; dans les systèmes d'admission d'eau comme les filtres à écoulement continu et les lagunes; systèmes d'eau à échange thermique; systèmes industriels d'épuration des eaux; pasteurisateurs dans les brasseries; et laveurs d'air industriels avec système d'élimination des brouillards.

**TRAITEMENT:** Dose initiale : Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 250 g à 750 g pour 10 000 litres d'eau dans le système. Renouveler la dose initiale jusqu'à l'obtention d'au moins 1 mg/l de brome résiduel pendant au moins 4 heures. Dose suivante : Lorsque le contrôle microbien est visible, verser 100 g à 400 g par 10 000 litres d'eau dans le système. Renouveler selon les besoins pour maintenir au moins 1 mg/l de brome résiduel pendant au moins 4 heures.

**USINES DE PÂTES ET PAPIERS:** Ce produit contrôle efficacement la croissance des algues, des bactéries et des champignons dans les systèmes d'admission d'eau fraîche ou salée dans les usines des pâtes et papiers; systèmes de refroidissement d'eau, systèmes d'eau de service, systèmes des eaux blanches et autres procédés. Traiter l'eau aux endroits critiques du système où le mélange du produit avec l'influent sera optimum. La fréquence et la durée du traitement dépendra de la gravité du problème. Les systèmes très engorgés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement initial.

**TRAITEMENT PAR VOLUME DU SYSTÈME:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 120 g à 1 200 g pour 10 000 litres d'eau (ou 12 à 120 parties par million) dans le système.

**TRAITEMENT PAR MÉTHODE RÉSIDUELLE:** Ajouter suffisamment de produit pour maintenir un niveau de brome résiduel jusqu'à 5 ppm. Dès que le contrôle biologique est visible, l'utilisation de ce produit peut être réduite jusqu'à moins de 1 ppm de brome. Une autre méthode consiste à estimer la production quotidienne de papier puis, ajouter jusqu'à 600 g de produit par tonne américaine sèche de papier produite sur une période de vingt-quatre heures. Vérifier le brome résiduel pour s'assurer de ne pas dépasser 5 ppm. Remarque: Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**NE PAS** rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Corrosif pour les yeux et la peau. Peut-être mortel en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial lors du nettoyage de l'équipement ou de la manipulation du produit. Irrite le nez et la gorge. Éviter d'inhaler les poussières et les émanations. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**PREMIERS SOINS: EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Des lésions probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac.

**ÉLIMINATION:** 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.